



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question au Gouvernement n° 2477

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

M. Jean-Claude Sandrier. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, mes chers collègues, en un an, le chômage a de nouveau reculé de 16,9 %: l'action du Gouvernement pour favoriser la demande, les 35 heures et les emplois-jeunes y ont contribué. Mais au moment où les plus grandes entreprises françaises, les compagnies pétrolières en tête, annoncent pour les six premiers mois de l'année 2000 autant de profits que durant toute l'année 1999, il devient urgent d'annoncer des mesures fortes en faveur des plus démunis: les chômeurs, celles et ceux qui touchent les minima sociaux, celles et ceux qu'on appelle les travailleurs pauvres, c'est-à-dire les personnes qui gagnent moins de 3 500 francs par mois.

Au moment où viennent d'ouvrir les restaurants du coeur, nous ne pouvons plus accepter, dans un pays riche comme le nôtre, que la richesse insolente des uns cohabite avec la détresse des autres.

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. Jean-Claude Sandrier. Alors même que le PARE, imposé par le MEDEF et rejeté par les syndicats majoritaires, sera une nouvelle machine à exclusion, nous vous demandons, madame la ministre, d'accorder une prime de 3 000 francs pour les chômeurs, afin qu'ils puissent bénéficier avec leurs enfants, avec leur famille, des fêtes de fin d'année, et d'augmenter de façon substantielle les minima sociaux, le SMIC et les retraites les plus basses.

Il ne s'agit pas simplement de justice sociale - ce qui suffirait à justifier notre demande -, il s'agit aussi d'efficacité économique, tant il est vrai qu'aucune comparaison n'est possible entre le caractère nuisible de l'argent qui spéculé, de la recherche permanente du profit maximum qui mène à la maladie de la vache folle et à la catastrophe de l'Erika, et le caractère utile d'un argent destiné à une consommation vitale et immédiate, et donc injectée dans l'économie et l'emploi.

Madame la ministre, nos concitoyens les plus malheureux, les plus en difficulté, attendent avec impatience des décisions du Gouvernement. Pouvez-vous les annoncer à la représentation nationale ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous appelez l'attention de l'Assemblée nationale...

M. Lucien Degauchy. Non, celle du Gouvernement !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... sur la situation à laquelle sont confrontées les personnes qui n'ont pas encore retrouvé du travail, les femmes seules qui se débattent tous les jours dans des difficultés terribles, les 80 000 jeunes qui n'ont ni toit ni ressources, les travailleurs pauvres qui vivent l'angoisse du quotidien. Et vous soulignez, à juste titre, le contraste entre une société riche, des fortunes insolentes, des gaspillages éhontés et la situation de ces personnes que nous devons absolument sortir des difficultés dans lesquelles elles se débattent.

Je rappellerai d'abord, monsieur le député, ce qu'a fait ce gouvernement avec le soutien de la majorité en faveur de ces catégories défavorisées. Nous avons, grâce à une politique économique adaptée, donné l'absolue priorité à la lutte contre le chômage: bientôt un million de personnes auront retrouvé du travail dans notre pays.

De plus, la baisse du chômage a profité à toutes les catégories et surtout aux chômeurs de longue durée qui sont, nous le savons, ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Je veux aussi rappeler que, depuis 1997, nous avons fortement revalorisé le RMI et l'allocation de solidarité spécifique, cette dernière ayant augmenté de 13 %. Je tiens également à préciser que la convention UNEDIC prévoit la fin de la dégressivité des allocations de chômage, ce qui, je crois, constitue un progrès, même si l'on aurait pu espérer encore mieux en ce domaine. J'indique encore que, depuis quinze jours, c'est-à-dire depuis que vous avez voté cette mesure, les titulaires des allocations de chômage sont exonérés de la contribution de solidarité.

Pour ce qui est des titulaires des minima sociaux, ils doivent pouvoir participer, comme vous venez de le dire, aux fêtes de fin d'année. L'année dernière, le Gouvernement leur a accordé une prime de 1 000 francs. Cette année, j'ai d'ores et déjà annoncé une revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adulte handicapé. Je souhaite que les bénéficiaires du RMI et des allocations de solidarité puissent, eux aussi, voir leur pouvoir d'achat augmenter. Le Gouvernement doit prendre incessamment des décisions. Sachez qu'elles seront dictées par la volonté d'augmenter le pouvoir d'achat des chômeurs et de faire reculer la pauvreté dans notre pays. Quant au SMIC, car il y a aussi des travailleurs pauvres, vous savez que son pouvoir d'achat a augmenté depuis 1997 deux fois plus qu'entre 1993 et 1997,...

M. Maxime Gremetz. Et baissé avant !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et que la réduction de la CSG,...

M. Maxime Gremetz. Arrêtez !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... adoptée par votre assemblée il y a quinze jours dans le cadre du PLFSS,...

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas vrai ! Regardez les chiffres !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... équivaldra à une augmentation équivalente à un treizième mois entre maintenant et 2003. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Sandrier](#)

**Circonscription :** Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2477

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2000, page 9876

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 décembre 2000